



Paris, le 23 novembre 2009

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### ***Une inégalité territoriale des foyers dans la réception de la télévision numérique TNT***

Au lendemain du passage à la réception de la télévision au tout-numérique du Nord Cotentin et à l'approche de l'examen par les députés de la proposition de loi relative à la fracture numérique, l'AFUTT interroge les pouvoirs publics sur l'inégalité territoriale des Français devant un accès gratuit à une télévision de qualité comportant l'ensemble des chaînes nationales et bouquet TNT.

Des mesures importantes de soutien ont été mises en place pour accompagner les foyers les plus défavorisés dans ce passage à la réception numérique, mais ces mesures ne couvrent pas toutes les situations.

En particulier, les foyers disposant actuellement d'une parabole et d'un décodeur pour recevoir gratuitement et sans abonnement les 6 chaînes de télévision ne peuvent bénéficier d'aides même s'ils sont éligibles (c'est-à-dire : personnes âgées ou personnes handicapées, ou personnes correspondant aux conditions de revenus fixées).

Ils sont pourtant nombreux (1,5 millions de foyers à ce jour) ayant fait ce choix d'installation, parce qu'ils ne bénéficient pas d'une couverture de qualité ou, pire, ils sont pénalisés par l'absence de couverture avec une antenne râteau. Dans le plan d'accompagnement prévu par les pouvoirs publics, ces foyers sont exclus et ne peuvent bénéficier d'aucune aide financière.

L'AFUTT demande que les mesures financières de soutien au passage à la télévision numérique soient également étendues aux foyers bénéficiant aujourd'hui des services de télévision analogiques gratuits par satellite.

#### **A propos de l'AFUTT**

---

Depuis 40 ans, l'AFUTT agit pour informer et défendre les consommateurs afin qu'ils bénéficient d'un accès de qualité au meilleur prix à l'ensemble des technologies de l'information et de la communication.

L'AFUTT s'est fixée pour mission au bénéfice de tous les consommateurs :

- information et pédagogie auprès du public dans l'usage des télécommunications,
- intermédiation dans le recueil et le traitement des plaintes entre les consommateurs et les opérateurs et fournisseurs,
- concertation pour favoriser une régulation du marché,
- promotion des services numériques performants et de qualité.

Contact presse : Marianne CARIOU  
Courriel : [marianne.cariou@afutt.org](mailto:marianne.cariou@afutt.org)  
Tél : 01 47 41 18 56

